

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 05 juin 2025

Délibération n° 2025/39

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint Mesmin et la communauté de communes du Pays de Pouzauges (llot Centre-bourg)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune de Saint Mesmin, la communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain et de densification ilot Centre-bourg,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025 Pour le préfet,

la secrétaire génerale de la Préfecture

de la Vendée

Le Préfet de la Vendée

Nadia SEGHIER